



FSPC

Les céréaliers devront être solidaires pour gérer l'après-loi chocolatière

Elise Frioud

Les producteurs suisses de céréales ont voté une hausse de la cotisation pour soutenir le système de remplacement de la loi chocolatière lors de l'assemblée des délégués du 13 novembre à Chiètres (FR).

Fritz Glauser, président de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), a relevé dans son discours d'ouverture: la gestion de l'après-loi chocolatière représente un défi pour la filière. Ce sont en effet 50000 tonnes de céréales panifiables, soit environ 10% de la production indigène, qui sont en jeu. Un défi qui soulève d'ailleurs des questions: de nombreuses explications ont été nécessaires pour répondre aux interrogations des producteurs de céréales, exprimées à l'occasion de l'assemblée des délégués tenue à Chiètres (FR), mardi 13 novembre.

C'est que dès le 1^{er} janvier 2019, un nouveau système sera mis en place pour remplacer le soutien fédéral aux exportations de produits à base de céréales. En effet, à partir de l'an prochain, la Confédération n'aura plus le droit de soutenir directement ces exportations. Les montants anciennement destinés à la loi chocolatière seront transférés dans le budget agricole 2019. Pour le secteur céréalier, cela représente 15,8 millions de francs annuels, qui seront versés aux producteurs sous la forme d'une nouvelle contribution aux céréales panifiables et fourragères d'environ 120 fr./ha. Comme l'a expliqué son directeur Pierre-Yves Perrin, la FSPC récupérera le montant sous forme de cotisations, via les centres collecteurs. Ce sys-



Fritz Glauser, président (à gauche), et Pierre-Yves Perrin, directeur de la Fédération suisse des producteurs de céréales.

tème en appelle donc à la solidarité des producteurs, qui devront reverser l'argent via une cotisation portée à 4,63 fr./100 kg. Ce point a soulevé plusieurs questions et interrogations, notamment parce que la FSPC n'a pas obtenu la force obligatoire pour le versement de cette cotisation. «Nous pensons que les centres collecteurs joueront le jeu. Ceux qui ne le feraient pas, ne bénéficieraient plus du soutien au déclassement», a rassuré Pierre-Yves Perrin. «Nous sommes optimistes et partons du principe que les producteurs ont saisi les enjeux», a ajouté Fritz Glauser.

Importantes importations

Dans son discours d'ouverture, Fritz Glauser est également revenu sur l'année 2018. Les rendements des céréales panifiables se sont situés dans la moyenne, avec une qualité exceptionnelle. Les rendements des céréales fourragères étaient bons, mais la rentabilité n'est toujours pas suffisante. Les réflexions se poursuivent donc à ce niveau. La FSPC, qui n'a pas réussi à

obtenir une contribution spécifique, essaie désormais de proposer une solution de filière. Les rendements du colza ont été décevants cette année: les quantités récoltées ne couvriront pas les besoins des huileries.

Pierre-Yves Perrin a également relevé le niveau inquiétant des importations de produits de boulangerie. Chaque année, près de 250000 tonnes de pain et produits de boulangerie sont en effet importés en Suisse. «Ce sont des quantités très importantes qui entraînent une pression sur les producteurs et les consommateurs», a-t-il commenté. La filière cherche désormais à avoir davantage de transparence sur ces importations pour mieux positionner la production suisse de céréales panifiables. «Nous avons les arguments de la fraîcheur, de la proximité, de la qualité et du savoir-faire. Il reste à le communiquer», a ajouté le directeur.

Prix indicatifs maintenus

Au niveau des marchés, les prix indicatifs des céréales panifiables ont pu être mainte-



Rahel Manser, nouvelle collaboratrice à la FSPC.



David Rüetschi, directeur de l'ASSAF.

Libre échange: des risques réels pour le secteur agricole

David Rüetschi, agriculteur et directeur de l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF), a pris la parole après l'assemblée pour présenter un état des lieux des négociations internationales et des risques qu'elles représentent pour le secteur agroalimentaire suisse. Actuellement, plusieurs accords de libre-échange en discussion concernent la Suisse: l'Indonésie, le Mercosur, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. La Suisse négocie ces accords dans le cadre de son appartenance à l'AELE. Les accords dans lesquels l'Union européenne s'engage incitent la Suisse à se positionner, afin de ne pas défavoriser les exportateurs.

Actuellement, elle a des accords avec une trentaine de partenaires différents. L'agronome a présenté les enjeux liés aux accords en discussion. Il a aussi fait le point sur la protection douanière de la Suisse: elle est généralement présentée comme élevée, mais la moitié des importations rentrent sans droits de douane, et la moyenne de ces derniers s'élève à 6% a-t-il précisé. Selon David Rüetschi, les risques pour le secteur agricole sont réels dans le cadre des accords de libre-échange. «L'ASSAF dit non à des accords de qualité insuffisante et s'engage pour une filière agroalimentaire forte, qui contribue à la sécurité alimentaire de la Suisse», a-t-il conclu. EF

nus à leur niveau actuel. Le bilan des quantités récoltées fait état d'un excédent d'environ 150000 tonnes qui doit être géré pour éviter une pression sur les prix aux producteurs.

En ce qui concerne les oléagineux, Rahel Manser, nouvelle collaboratrice à la FSPC, a annoncé une hausse des quantités de colza attribuées, soit 93700 tonnes pour la récolte 2019. Les soutiens sont revus à la baisse pour le tournesol (moins 1 fr./100 kg), le

soja alimentaire et fourrager (plus de contribution) et le soja semences (de 13 à 11,50 fr./100 kg).

Affaires statutaires

L'exercice 2017-2018 boucle sur un résultat positif de 57000 francs. Le budget 2018-2019, élaboré sur la base des cotisations pour la récolte 2018, prévoit un résultat équilibré. Le programme d'activités 2018-2019 se concentrera sur la mise en place de la solution alternative à la loi choco-

litière à partir du 1^{er} janvier prochain. Le développement de nouvelles méthodes de communication, la préparation de la PA22+ ainsi que la communication autour des produits phytosanitaires en lien avec les initiatives en cours seront d'autres thèmes importants. La FSPC a d'ailleurs mis en place une alliance à ce sujet. Un énorme travail attend les organisations agricoles jusqu'à la votation qui interviendra probablement au printemps 2020.

Brèves

Les Petits paysans disent «oui» aux cornes

Les chèvres et les vaches utilisent leurs cornes pour la communication intraspécifique, les relations aux autres individus, le comportement social et les soins corporels, a informé l'Association des petits paysans le mercredi 14 novembre. Au lieu de laisser leurs cornes aux animaux, on les «adapte» à un système de plus en plus orienté vers la performance et l'efficacité plutôt que vers leur comportement naturel, estime les membres. L'initiative pour les vaches à cornes n'exige pas l'interdiction de l'écornage, mais un soutien financier pour les agriculteurs qui laissent les cornes à leurs animaux. Les agriculteurs et les consommateurs ont la possibilité d'envoyer un signal fort en faveur d'un élevage respectueux du comportement animal en disant «oui» à l'initiative pour les vaches à cornes, affirme le communiqué. SP

Commission en faveur d'Agroscope

La centralisation d'Agroscope ne devrait pas se poursuivre. Pour augmenter les chances d'y parvenir, la Commission de l'économie du Conseil national a adopté par 19 voix contre 6 une motion en ce sens du Conseil des Etats et une initiative parlementaire, a-t-elle indiqué mardi 13 novembre. Déposée par Géraldine Savary (PS/VD), la motion exige que la Loi sur l'agriculture ne stipule plus que la Confédération «peut gérer» des stations de recherches agronomiques, mais qu'elle «gère» de telles stations. Le Conseil fédéral ne pourrait ainsi pas concentrer toutes les stations en un seul endroit. L'initiative du conseiller national Beat Jans (PS/BS) vise le même objectif. Celle-ci permettrait de faire pression sur le Gouvernement si la restructuration d'Agroscope n'était pas satisfaisante, estime la commission. ATS

Les intempéries coûtent cher au Valais

La facture des intempéries de l'année 2018 s'alourdit pour l'Etat du Valais. Après avoir débloqué un crédit complémentaire de 23 millions de francs pour réparer les routes, le Grand Conseil a accepté une rallonge de 20 millions pour les autres dégâts. La rallonge concerne des travaux de sécurisation, de déblaiement et de remise en état. Les avalanches, les coulées de boue, les crues, les vents ont mis à mal des forêts, des ouvrages de protection. La facture totale est de l'ordre de 20 millions. Le Canton et la Confédération prendront en charge environ 80% du montant. Les parlementaires ont unanimement relevé les effets du changement climatique. Mais au final, les Verts se sont abstenus lors du vote. Ils ont estimé que le canton devait s'attaquer aux causes du changement climatique. ATS

Halte au scellement des tétines de vache

Les éleveurs ne devraient plus pouvoir sceller les tétines de vache lors des foires à bestiaux. Le Conseil fédéral soutient l'interdiction de cette pratique qui peut être douloureuse et dangereuse pour la santé des vaches. Il recommande au National d'approuver la motion de l'Argovienne Irène Kälin. La tradition des foires aux bestiaux est de plus en plus discréditée par les manipulations douteuses que des éleveurs trop avides de distinctions infligent à des vaches de concours, s'indigne l'écologiste. La Confédération subventionnant ces événements, elle, doit s'assurer que les mauvais traitements en sont bannis. Le principal critère d'un concours de vaches laitières étant la mamelle. Pour éviter qu'elles laissent échapper des gouttes de lait, on va jusqu'à leur sceller les trayons pour obtenir une symétrie parfaite. SP